

Demande d'un crédit d'engagement

La Paule - conduite d'eau et nouvelle alimentation électrique

<u>Objet de l'investissement</u>	Crédit d'engagement	<u>Numéro de compte MCH2</u>	7101.5031.15 8711.5034.20
----------------------------------	----------------------------	------------------------------	------------------------------

<u>Description de l'objet</u>	<p>Dans le cadre des travaux de réfection de la route cantonale entrepris par l'OPC entre La Paule et l'entrée ouest des Reussilles, il est exigé de libérer tout le gabarit routier d'infrastructures communales dans ce secteur.</p> <p>Au vu de l'état de nos réseaux dans ce secteur et les risques encourus actuellement, un renouvellement de la conduite d'eau potable et un renforcement de l'alimentation électrique entre les Reussilles et La Paule sont nécessaires.</p>
-------------------------------	--

<u>Objectifs de l'investissement</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Sortir nos infrastructures de l'emprise du chantier de réfection de la route cantonale, tel qu'exigé par l'OPC. - Mise aux normes de nos installations pour garantir la sécurité des utilisateurs, aussi bien au niveau électrique que pour la défense incendie. - Renforcer nos installations pour garantir la reprise totale ou partielle de l'énergie refoulée par les futures installations photovoltaïques. - Anticiper des coûts importants de maintenance attendus sur du matériel obsolète tant pour le service de l'eau potable que celui de l'électricité.
--------------------------------------	---

<u>Avantages</u>	<ul style="list-style-type: none">- Avec la variante 1, nous répondons à la totalité des objectifs ci-dessus.- Avec la variante 1, nous profitons de larges synergies entre électricité et eau potable. Les fouilles communes permettent un partage des coûts sur la quasi-totalité du tracé.- La variante 1 permet d'offrir de bonnes conditions aux privés pour effectuer des renouvellements de leurs conduites.- La variante 2 répond aux contraintes du canton. Elle permet aussi un renforcement électrique garantissant la sécurité des consommateurs. Bien qu'au final plus onéreuse que la variante 1, elle permet un engagement financier plus modeste et une réalisation par phases ultérieures qu'il faudra bien financer et réaliser.
<u>Inconvénients</u>	<ul style="list-style-type: none">- Les deux variantes sont coûteuses.- La variante 2 ne répond pas aux besoins de défense incendie.- Le choix de la variante 2 engendrera une hausse du risque de fuites.- Le choix de la variante 2 ne diminue pas les coûts d'entretien de la ligne aérienne à La Paule. Un renouvellement de celle-ci (changement de poteaux) sera à entreprendre par le budget.- La variante 2 n'est pas une économie, c'est une répartition différente dans le temps qui engendre un surcoût au final (dans les 5 ans) de CHF 110'000.--. Ce dépassement ne concerne que le génie civil. A cela viendront s'ajouter les surcoûts liés à l'appareillage et au renchérissement.

Descriptif du crédit d'engagement

<u>Dépenses</u>	Remarques / commentaires	Impôt préalable récupérable	Montant brut TVA incluse
La Paule - conduite d'eau et nouvelle alimentation électrique	Variante 1		2'832'000.00
Total des dépenses		-	2'832'000.00

<u>Subventions, revenus</u>	Remarques / commentaires	TVA due	Montant total TVA incluse
	Pas de subvention, sauf pour les hydrantes (montant insignifiant)		-
Total des subventions, revenus		-	-

Investissement net **2'832'000.00**

Compétence financière : **Corps électoral**

<u>Financement</u>	Remarques / commentaires	No de compte	Montants
Emprunt	Crédit d'engaement financé par un emprunt (1.5 %)		2'832'000.00
Total			2'832'000.00

Coûts annuels découlant du nouvel investissement (charges induites)

Charges induites	Frais de personnel	Frais entretien/ maintenance	Intérêts	Dépréciations / Durée utilisation	Revenus induits: (déduits du total)	Total	Total par année
Amortissement sur 40 ans partie électricité (40 %)			16'992	28'320		45'312	
Amortissement sur 80 ans partie eau (60 %)			25'488	21'240		46'728	92'040
<i>Variante 2 sur CHF 1'654'000.--</i>							
<i>Amortissement sur 40 ans partie électricité (40 %)</i>			9'924	16'540		26'464	
<i>Amortissement sur 80 ans partie eau (60 %)</i>			14'886	12'405		27'291	53'755

Frais de personnel :
Frais d'entretien / maintenance :
Intérêts (diminués du prêts LIM)

Montant soumis à intérêt

Dépréciations : sur 40 ans, électricité et 80 ans pour l'eau
Autres charges :
Revenus induits :

Impôt préalable TVA récupérable

Réponse oui/non	Motif
oui	

Investissement prévu au plan d'investissement

Réponse oui/non	En quelle année	Quel montant net	fin des travaux
oui	2025	650'000.00	2025

Le crédit d'engagement est préavisé par

De la commission des finances
Du Conseil municipal
Du Conseil général
Du Corps électoral

<u>Date préavis / décision</u>	<u>Favorable / défavorable</u>	<u>Remarques de la commission / du CM / du CG</u>
12.03.2024	Favorable	Variante 1
19.03.2024	Favorable	Variante 1
15.04.2024		

Tramelan, le 20.03.2024

Service financier
Raphaël Chappuis